

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 2 (1888)
Rubrik: Question

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quant aux autres écussons que je connais, ce sont ceux qui proviennent des sceaux de la Commune...

Ces derniers, auxquels M. A. Sodet fait allusion sont dessinés sous N^{os} 259 et 260; les sceaux qui les donnent sont postérieurs au 17^e siècle, et sont imparfaitement gravés. Le vitrail décrit par M. Sodet fera donc loi dans les décisions que pourront prendre au sujet de leurs armoiries les Autorités de la nouvelle Commune de Cressier.

On sait que Cressier a joué, au XVI^e siècle, un grand rôle dans notre histoire, comme lieu de séjour des Gouverneurs des familles Wallier et Stavay-Mollondin.

Wir haben nachzutragen, dass laut dem „Deutschen Herald“, unser Correspondent Ulrich Stutz zu anfang, dieses Jahres von der Herald.-geneal. Gesellschaft Herald, in Berlin, zum correspondierenden Mitglied ernannt worden ist. Er wird jedoch, wie er uns versicherte, nichts desto weniger an unserm Blatte weiter mit arbeit und gemacht seine Kiburger Studien fortsetzen.

Die Redaction.

Question.

„De Nederlandsche Herald“, (1^{er} semestre 88) pose la question suivante:

Dans le N^o 17 (mai 1888) des „Archives héraldiques et sigillographiques“, de M^r Tripet, à Neuchâtel, il est fait mention dans les Notes sur les Armes de Jean-Henry de Sandoz, que ce dernier doit avoir été chevalier de „l'Ordre de la Générosité“.

Quelqu'un serait-il à même de nous communiquer quelque chose de précis au sujet de cet ordre de chevalerie, savoir où et quand il a été fondé et s'il existe encore.

Nous croyons que cet Ordre ne subsiste plus; nous avions demandé certains renseignements à ce propos, mais sans résultat; les observations que nos lecteurs pourraient nous transmettre à cet égard seront les bienvenues.

La Réd.

à la Librairie A. G. Berthoud:

Ses Armoiries de la Ville de Neuchâtel, par M. Tripet, fr. 2, 50.